

Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du mercredi 11 mars 2020 à 19h30

L'an deux mille vingt, le onze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est assemblé en session ordinaire, après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Anne BOLLACHE.

Présents : Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Hélène FOILLARD, Jérôme BEGON, Jacques GROSGURIN, Jean-Louis RUDE (arrivé à 19h40), Patrick RENAUD, Odile ARBILLAT, Yves LOUVENAZ, Jean GONNAND, Brigitte CHARPIGNY, Catherine DUBREUIL, Frédéric MONGHAL, Isabelle GEOFFRAY, Claire MONGHEAL (arrivée à 19h40), Laure MARTIN (arrivée à 19h50) et Nathalie CURTINE.

Absentes représentées : Anne-Marie BELLATON représentée par Sébastien BOYER

Absent excusé : Philippe TREFF

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Date de la convocation : 06 mars 2020

Monsieur Patrick RENAUD ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2020

- *Le compte rendu du conseil municipal du 12 février 2020 est approuvé à l'unanimité.*

3. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification de la délibération relative à la participation de raccordement à l'égout.

- *Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.*

Arrivées de monsieur Jean-Louis RUDE, de mesdames Claire MONGHEAL et Laure MARTIN.

4. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DU MAIRE

DM_2020_01 : Marché de travaux de réhabilitation d'un commerce et tiers lieux - Opération 418

Entreprises	ESTIMATION HT	TOTAL MARCHES HT	TOTAL MARCHES TTC
LOT 01 - DEMOLITION MACONNERIE KARA 26 allée des Chênes - 01480 MESSIMY	145 600,00	140 000,00	168 000,00
LOT 02 - MEN. EXT - METALLERIE METALLERIE BROYER ERIC ZA Combe de Veyle - 01750 REPLONGES	24 700,00 (sans variante)	31 666,00 (dt var. brises soleil = 4 610 €)	37 999,20
LOT 03 - PLAT. PEINT. PLAF. MEN. INT PETETIN Rue de la Tour 01000 ST DENIS LES BOURG	31 100,00	29 354,60	35 225,52
LOT 04 - CARRELAGES FAIENCES SERRANO CARRELAGE ZA Mollard - 01160 ST MARTIN DU MONT	8 600,00	9 148,80	10 978,56
LOT 05 - CHAUFF. VENTIL. PLOMB. SANIT PMB NEOENERGIE 11 Rue René Panhard - 01500 AMB EN BUGEY	28 300,00	22 210,05	26 652,06
LOT 06 - ELECTRICITE FLOW ELEC 315 bis Chemin du Clozy - 01250 CEYZERIAT	14 000,00	11 201,60	13 441,92
TOTAL MARCHE DES ENTREPRISES	252 300,00	243 581,05	292 297,26

Madame le Maire précise que la demande de subvention de la Région est en attente de décision de la commission. Elle rappelle que la Communauté de Communes Rives de l'Ain et Pays du Cerdon a accordé un fonds de concours de 30 000 €. Elle informe qu'une première réunion de chantier se déroulera mardi 17 mars prochain afin de fixer le planning des travaux qui devraient débuter début avril pour une période de 6 mois.

DM_2020_02 : Mission de coordination SPS relatif au marché de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un tiers lieu accordée à l'entreprise SOCOTEC pour un montant total de 1 920 € HT soit 2 304 € TTC.

DM_2020_03 : Mission de contrôle technique relatif au marché de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un tiers lieu accordée à l'entreprise SOCOTEC pour un montant total de 2 630 € HT soit 3 156 € TTC.

DM_2020_04 : Acceptation d'un don reçu de l'association « l'Ainstrumentale » d'une valeur de 370 €.

DM_2020_05 : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Sociétés au profit du Département de l'Ain à compter du 1^{er} avril 2020 pour une durée d'1 an reconductible par avenant et ce durant le temps des travaux du musée. Madame le Maire informe que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et que les fluides, les frais de rafraîchissement, de mise en sécurité et d'électricité seront à la charge du Département de l'Ain.

➤ *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.*

5. SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN COMMERCE - BUDGET PRINCIPAL

Afin de pouvoir financer une partie des travaux de réhabilitation du commerce, Madame le Maire précise qu'il convient de souscrire un emprunt à hauteur de 130 000 € sur 15 ou 20 ans. Elle informe que le montant du loyer permettra de couvrir le montant de l'annuité de cet emprunt. Elle présente les offres reçues par la Banque Postale et le Crédit Agricole.

BANQUE POSTALE	15 ANS	20 ANS
Périodicité	trimestrielle	trimestrielle
Mode amortissement	Echéances constantes	Echéances constantes
Taux intérêt annuel	TF 0,57 %	TF 0,75 %
Montant échéance trim	2 262,15 €	1 751,44 €
Commission/Frais dossier	200 €	200 €
Remboursement anticipé	Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

CREDIT AGRICOLE	15 ANS	20 ANS
Périodicité	trimestrielle	trimestrielle
Mode amortissement	Echéances constantes	Echéances constantes
Taux intérêt annuel	TF 0,60 %	TF 0,70 %
Montant échéance trim	2 267,25 €	1 742,82 €
Commission/Frais dossier	130 €	130 €
Remboursement anticipé	Possible : 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle	Possible : 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire un emprunt de 130 000 € auprès de la Banque Postale sur une durée de 15 ans et qui sera imputé sur le budget principal selon les conditions précisées ci-dessus.*

6. REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU ET GRILLE TARIFAIRE

Madame le Maire informe qu'il convient de mettre à jour le règlement du service de l'eau permettant de définir les obligations mutuelles de la Collectivité et de l'abonné du service. Elle précise que ce document sera transmis avec les factures du mois d'avril et qu'un nouveau contrat d'abonnement, mis à jour également, sera proposé aux nouveaux abonnés. Elle propose également de mettre en place des frais annexes lors des interventions du service technique. Cette grille tarifaire sera jointe au règlement du service et pourra être mise à jour en même temps que le tarif de l'eau et de l'assainissement.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau règlement du service de l'eau et la grille tarifaire proposés.*

7. ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - RECRUTEMENT D'UN MAITRE NAGEUR SAUVETEUR

Madame Hélène FOILLARD rappelle qu'il est nécessaire de mettre à disposition un maitre-nageur sauveteur afin d'effectuer la surveillance des enfants des écoles primaires et maternelles de la commune de Jujurieux lors de l'ouverture de la piscine communale extérieure. Pour cela, il convient de créer un emploi saisonnier d'activité de maitre-nageur sauveteur à temps non complet à raison de 13 heures de travail hebdomadaire, du 1^{er} juin au 30 juin 2020 inclus, à 23 € de l'heure à laquelle s'ajoutera une indemnité kilométrique.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le recrutement d'un maitre-nageur sauveteur aux conditions précisées ci-dessus.*

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE JUJURIEUX

Madame Hélène FOILLARD propose de signer une convention de mise à disposition de la piscine municipale de Jujurieux avec Madame RIVAT (maitre-nageur sauveteur) afin de donner des leçons de natation et des cours d'aquagym, du 1^{er} juin au 30 juin 2020 inclus, du lundi au vendredi, entre 10h et 18h30, en dehors des cours scolaires.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition de la piscine municipale de Jujurieux avec Mme RIVAT.*

9. PARTICIPATION DE RACCORDEMENT A L'EGOUT

Madame le Maire informe qu'il convient de modifier la délibération prise en date du 27 juin 2012 instaurant la participation de raccordement à l'égout. Cela permettra la facturation relative à cette participation dès le constat d'un nouveau branchement au réseau d'assainissement collectif par une personne dûment habilitée par la commune. Le coût de 2 500 € reste inchangé auquel s'ajoute les travaux de raccordement. Elle rappelle que les nouveaux propriétaires ont 2 ans après l'achat d'un bien pour se raccorder au réseau d'assainissement collectif.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées à la délibération du 27 juin 2012 concernant la participation de raccordement à l'égout.*

10. INFORMATIONS DIVERSES

- Une coupure de courant par Enedis est prévue le lundi 16 mars de 9h à 14h à Lhuire, montée de la Dame Blanche et Rue de la Charpine.
- Le tableau des permanences au bureau de vote pour le 1^{er} tour des élections municipales a été transmis aux élus par mail.
- Le tribunal administratif de Lyon informe que la société Blanc Faure n'a pas répondu dans les délais impartis à la demande de médiation proposée concernant le péril imminent. Par conséquent, l'instruction contentieuse reprend son cours. Madame le Maire rappelle qu'un courrier à la DREAL a été envoyé concernant le stockage éventuel de produits dangereux dans ces bâtiments.
- La commune a perçu un dégrèvement de 104 € relatif à la calamité agricole « sécheresse » sur les taxes foncières non bâties.
- 4 centenaires en 2020 à Jujurieux : Mme Garron/M.Gascon/Mme Demias/Mme Framinet.
- Le 81^e rallye moto de l'Ain se déroulera les 6 et 7 juin 2020.
- Le recueil des actes administratifs du SIEA est consultable en mairie ou au siège de l'organisme.
- Une expertise se déroulera le 31 mars prochain concernant le sinistre au centre de loisirs maternel afin de fixer le coût de l'indemnisation. Madame le Maire informe que ce local sera mis à disposition des entreprises durant les travaux du commerce, ceci afin d'éviter d'installer des bungalows dans la cour ou sur la place.
- Un point de situation concernant la visite des Brotteaux est présenté aux élus. Un projet de pétition est discuté en séance. Madame Hélène FOILLARD informe qu'une famille est partie et a pu être relogée.
- Madame le Maire remercie l'ensemble des élus pour le travail accompli durant cette mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.